



FEDERATION DE LA SANTE et de L'ACTION SOCIALE

Compte rendu de la Commission Paritaire de Négociations de la CCNT du 15/03/01966 Séance du lundi 30 mars 2009

La réunion débute par la lecture du relevé de décisions du 04/03/2009 par le Président de séance.

La CGT donne lecture de la déclaration commune CFE-CGC, CFTC, CGT et FO (voir le site fédéral) pour cette séance du 30 mars.

Des remarques sont faites sur le relevé de décisions :

- La CGT note que sa déclaration du 04 mars 09 n'est pas mentionnée dans le relevé de décisions d'une part, et d'autre part nous rappelons une nouvelle fois que nous ne sommes plus dans le cadre d'une « révision » (terme employé à plusieurs reprises dans le relevé) mais bien dans celui d'une « amélioration » conformément à la signature de l'ensemble des négociateurs (employeurs et salariés).
- La CFDT conteste l'emploi du terme « approbation » du relevé du 19/02/09, puisque cette approbation n'a pas eu lieu.
- FO réaffirme ses remarques antérieures sur le mot « filière ».

S'engage alors un débat sur la nécessaire différenciation sémantique des termes : métier, emploi, filière...

Pour la CFDT, le mot emploi n'est pas gênant (puisqu'il existe des emplois qualifiés et non qualifiés).

CGT, CGC et CFTC rappellent qu'il faut commencer, conformément à l'ordre du jour, par lister les métiers certifiés ne figurant pas encore dans le texte conventionnel actuel.

La CFTC dit vouloir étudier plus tard l'employabilité de ces métiers dans le champ conventionnel.

A ce moment, FO rappelle dans une déclaration son opposition aux filières (plus particulièrement les filières encadrement et commerciale), qu'elle considère comme une approche permettant aux employeurs de remettre leur projet initial au centre des discussions dans une logique de marchandisation du secteur, d'appels d'offres et de concurrence entre les établissements et services ; logique qui sera celle des futures ARS.

La CGT exige des employeurs qu'ils cessent leur double langage et que l'on en arrive enfin à lister les métiers, d'autant qu'ils sont venus à la CNPN sans les documents annoncés concernant les 30 % des emplois qu'il leur est impossible aujourd'hui d'intégrer dans les grilles de la Convention !!!

Conformément à la déclaration commune nous commençons par les métiers du soin. Pendant l'élaboration de cette liste, et à plusieurs reprises, les salariés qui manifestaient devant le lieu de négociation ont voulu pénétrer dans la salle. Ils en ont été empêchés par plusieurs représentants de la délégation employeurs qui ont prétendu avoir subi des violences physiques. En conséquence, ils ont décidé de suspendre les travaux de la commission paritaire. !..

Auparavant, avait été convenu :

- que la liste des métiers du soin sera finalisée ;
- qu'un courrier commun sera adressé à l'observatoire des emplois d'UNIFAF afin d'obtenir l'extraction des données de l'enquête-emploi concernant les métiers reconnus dans la Branche, ainsi que les diplômes et leurs niveaux de référence, pour la prochaine commission paritaire ;
- que la prochaine étude de groupe de métiers portera sur ceux de la pédagogie et de la formation.

Prochaine réunion paritaire : le 22 avril 09... lieu : à préciser...